

BE-A0521_714542_714874_FRE

Inventaire des archives de la commune de
Tintange. Dépôt 2018, 1811-1976 (1981)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	8
Organisation.....	9
Archives.....	9
Historique.....	9
Acquisition.....	10
Contenu et structure.....	11
Contenu.....	11
Conseil communal et Collège des bourgmestre et échevins.....	11
Finances et fiscalité.....	11
Patrimoine.....	12
Etat civil.....	12
Population.....	13
Elections.....	13
Affaires militaires.....	14
Travaux publics.....	14
Enseignement.....	14
Bienfaisance ou assistance publique.....	14
Culte.....	15
Langues et écriture des documents.....	15
Sélections et éliminations.....	15
Accroissements/compléments.....	16
Mode de classement.....	16
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	19
I. Généralités.....	19
A. Conseil communal.....	19
1 - 7 Registres aux délibérations. 1811-1895, 1945-1976.....	19
B. Collège des bourgmestre et échevins.....	19
C. Répertoire des actes.....	19
D. Correspondance générale.....	19
E. Responsabilité, contentieux et actions en justice.....	20
II. Organisation et personnel.....	21
A. Coopération intercommunale.....	21
B. Organisation et membres des organes politiques.....	21
1. Conseil communal.....	21
2. Bourgmestre.....	21
C. Personnel des services.....	21
1. Statut du personnel, traitements et autres règlements.....	21
2. Dossiers du personnel administratif et technique.....	21
21 - 24 Dossiers individuels. 1930-1972.....	21
3. Dossiers du personnel enseignant.....	22

25 - 32 Dossiers individuels. 1922-1962.....	22
4. Autres dispositions et services sociaux pour le personnel communal.....	22
III. Patrimoine.....	23
A. Généralités.....	23
B. Biens immobiliers.....	23
IV. Finances et fiscalité.....	24
A. Comptabilité du secrétariat.....	24
1. Budgets et annexes.....	24
38 - 42 Budgets annuels. 1936, 1939, 1941, 1947, 1952, 1954-1976.....	24
2. Registres de comptabilité.....	24
3. Emprunts.....	24
B. Comptabilité du receveur.....	24
1. Registres de comptabilité.....	24
45 - 46 Livres-journaux de caisse. 1941-1947.....	24
2. Comptes et pièces justificatives.....	25
47 - 51 Comptes annuels. 1936-1958, 1960-1976.....	25
52 - 57 Pièces justificatives aux comptes. 1939-1940, 1964, 1968, 1972-1975.....	25
C. Impositions et taxes.....	25
60 - 63 Dossiers relatifs aux taxes. 1950, 1963-1969.....	26
D. Dépôt de l'Administration du Cadastre.....	26
65 - 67 Matrice cadastrale ou liste des propriétaires avec relevés de leurs propriétés foncières non-bâties et bâties. 1845, 1861-1920.....	26
V. État civil.....	27
69 - 71 Tables décennales des actes de l'état civil. 1823-1833, 1843-1851, 1871-1880.....	27
VI. Population.....	28
73 - 84 Registres de la population. 1847-1866, 1890-1980.....	28
77 - 78 1931-1947.....	28
79 - 80 1948-1960.....	28
81 - 82 1960-1969.....	28
83 - 84 1971-1980.....	28
VII. Élections.....	30
A. généralités.....	30
B. Listes électorales et listes dérivées.....	30
90 - 94 Listes des électeurs généraux, provinciaux et communaux. 1958-1971.....	30
C. Révision des listes électorales.....	30
95 - 96 Dossiers relatifs aux révisions. 1959-1960, 1968-1969.....	30
D. Dossiers des élections.....	30
98 - 100 Dossiers relatifs aux élections législatives. 1961, 1965, 1968.....	30
VIII. Affaires militaires et guerres.....	32
A. Milice et volontaires.....	32
103 - 106 Dossiers relatifs aux levées de milices. 1943-1964, 1966-1976.....	32
B. Mobilisation, réquisitions et cantonnements militaires en temps de paix.....	32
C. Guerres et conséquences.....	32
D. Ravitaillement.....	32
IX. Santé publique.....	33
A. Surveillance de la pratique médicale.....	33
B. Lutte contre les maladies épidémiques.....	33
C. Surveillance sanitaire, sécurité et hygiène de l'agriculture et du commerce...33	33
D. Analyse de l'eau potable.....	33

X. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme.....	34
A. Travaux aux bâtiments, monuments et installations immobilières diverses.....	34
1. Bâtiments affectés aux services administratifs et communaux.....	34
2. Bâtiments scolaires.....	34
3. Bâtiments du culte.....	34
4. Cimetières.....	35
B. Travaux et inspection de la voirie (y compris les ponts, les quais).....	35
132 - 135 Dossiers relatifs aux travaux d'amélioration des chemins. 1954-1963, 1968-1972.....	35
C. Travaux et inspection des cours d'eau.....	36
D. Services d'utilité publique.....	36
1. Distribution d'eau.....	36
141 - 143 Dossiers relatifs aux travaux de réparation du lavoir de Warnach. 1943, 1948, 1971.....	36
2. Distribution d'électricité.....	37
3. Éclairage public.....	37
4. Téléphone.....	37
5. Transports en commun.....	37
E. Aménagement du territoire.....	37
1. Plans de secteur.....	37
2. Permis de bâtir.....	37
XI. Enseignement.....	39
A. Équipement.....	39
B. Avantages sociaux.....	39
XII. Économie.....	40
A. Agriculture et sylviculture.....	40
1. Généralités.....	40
2. Initiatives communales.....	40
B. Élevage.....	40
C. Circulation.....	40
XIII. Affaires sociales.....	41
XIV. Bureau de bienfaisance et commission d'assistance publique (cap).....	42
A. Bureau de bienfaisance.....	42
B. Commission d'assistance publique.....	42
1. Personnel.....	42
2. Finances.....	42
170 - 171 Livres-journaux de caisse. 1940-1969.....	42
172 - 174 Budgets annuels. 1942-1954, 1960-1964, 1966, 1968-1969.....	42
175 - 178 Comptes annuels. 1942-1952, 1960-1964, 1966-1968, 1971-1973.....	42
XV. Relations avec le Culte catholique romain.....	44
A. Paroisse de Tintange.....	44
181 - 182 Budgets annuels. 1969-1975.....	44
B. Paroisse de Warnach.....	44
1. Patrimoine.....	44
2. Finances.....	44
186 - 187 Budgets annuels. 1969-1975.....	44

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Commune de Tintange. Dépôt 2018

Période:
1811-1976 (1981)

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0521.1575

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 190.00
- Etendue inventoriée: 7.50 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Arlon

Producteurs d'archives:
Commune de Tintange, null - null

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Dans le respect de la réglementation en vigueur et sous réserve d'éventuelles modifications, les archives (hormis les registres de la population, des étrangers et de l'état civil) de plus de 30 ans et ne contenant pas de données à caractère personnel sont librement consultables. Dans le cas d'archives de plus de 30 ans et contenant des données à caractère personnel, une autorisation du Collège communal est nécessaire. Cette autorisation n'est plus nécessaire lorsque les archives contenant des données à caractère personnel ont plus de 100 ans.

Les règles spécifiques de consultation des registres de la population et des registres des étrangers sont fixées de la manière suivante : les registres clôturés depuis plus de 120 ans sont librement consultables à des fins généalogiques ou historiques ou à d'autres fins scientifiques tandis que les registres clôturés depuis moins de 120 ans ne sont pas consultables. Seuls des extraits peuvent éventuellement être délivrés moyennant une autorisation écrite du Collège communal et dans le respect de la législation en vigueur.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État. Pour le cas plus particulier des registres de la population et des registres des étrangers, des reproductions peuvent être délivrées pour les seuls registres clôturés depuis plus de 120 ans.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Commune de Tintange

HISTORIQUE

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), en vigueur lors de l'annexion par la France (1er octobre 1795), avait instauré des " municipalités de canton ". Entre 1795 et 1800, Tintange dispose d'un agent municipal et d'un adjoint, chargés de l'administration des affaires purement locales. La réunion des agents municipaux à Fauvillers, chef-lieu du canton, constitue la municipalité de canton. En application de la loi concernant la division du territoire de la République et l'administration du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), Tintange devient une commune à part entière. Le 6 mars 1802, elle est intégrée dans le canton de justice de paix de Fauvillers ¹.

La commune fait partie du département des Forêts (1795-1814) puis de la province de Luxembourg ; de l'arrondissement administratif de Neufchâteau puis de celui de Bastogne à partir du 2 janvier 1823 ; de l'arrondissement judiciaire de Habay-la-Neuve puis de celui de Neufchâteau à partir du 18 mars 1800, de celui de Saint Hubert à partir du 12 septembre 1814, de nouveau de Neufchâteau à partir du 17 novembre 1814 et enfin de celui d'Arlon à partir du 6 juin 1839. Tintange relève par ailleurs du canton de milice de Bastogne à partir de 25 février 1817 puis de Fauvillers à partir du 25 octobre 1870 ².

Par l'arrêté royal du 2 janvier 1823, la commune de Warnach (144 habitants en 1820) et celle de Tintange (232 habitants) sont fusionnées. Cette situation restera inchangée jusqu'en 1977.

Au niveau économique, la commune vit essentiellement de l'agriculture. On dénombre 123 exploitations agricoles en 1846 et 178 en 1950. Dès 1838, des forges sont en activité auprès des ruisseaux qui alimentent la Sûre. Il existe également un moulin dans le hameau d'Œil, attesté dès 1306.

Au niveau du patrimoine ecclésiastique, il est important de préciser l'existence de deux églises, celle de Tintange et celle de Warnach. La première, édifiée en 1785, est dédiée à Saint-Rémy, la seconde est dédiée à Saint-Antoine du Désert ³.

En ce qui concerne la population, en 1801, 226 habitants sont recensés à Tintange et 123 à Warnach. En 1846, le pic est atteint avec 700 habitants pour redescendre à 644 en 1880, 575 en 1920, 392 en 1947, 322 en 1961 et 286 personnes lors de la fusion de la commune ⁴.

1 VRIELINCK S., De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, 3 volumes.

2 Idem.

3 Histoire et patrimoine des communes de Belgique, Province de Luxembourg, Bruxelles, 2009, p. 145.

4 HASQUIN H., Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie

Le 1er janvier 1977, la commune de Tintange est fusionnée avec les communes de Fauvillers et Hollange pour former l'actuelle commune de Fauvillers. La fusion forme une entité de 1.642 habitants pour 7.410 hectares et est justifiée en ces termes dans le rapport au Roi précédant l'arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites : " Les trois communes concernées, qui forment le canton de Fauvillers, appartiennent au même canton postal, au même doyenné. Traversées par la Sûre, elles ont un même caractère à la fois agricole et touristique " ⁵.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités jette les bases de l'organisation municipale. Il fixe également le rôle qu'elles doivent remplir :

" Article 49. Les corps municipaux auront deux espèces de fonctions à remplir ; les unes propres au pouvoir municipal ; les autres, propres à l'administration générale de l'État, et déléguées par elle aux municipalités.

Article 50. Les fonctions propres au pouvoir municipal, sous la surveillance et l'inspection des assemblées administratives, sont : de régir les biens et revenus communs des villes, bourgs, paroisses et communautés ; de régler et d'acquiescer celles des dépenses locales qui doivent être payées des deniers communs ; de diriger et de faire exécuter les travaux publics qui sont à la charge de la communauté ; d'administrer les établissements qui appartiennent à la commune, qui sont entretenus de ses deniers, ou qui sont particulièrement destinés à l'usage des citoyens dont elle est composée ; de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.

Article 51. Les fonctions propres à l'administration générale, qui peuvent être déléguées aux corps municipaux pour les exercer sous l'autorité des assemblées administratives, sont : la répartition des contributions directes entre les citoyens dont la communauté est composée ; la perception de ces contributions ; le versement de ces contributions dans les caisses du district ou du département ; la direction immédiate des travaux publics dans le ressort de la municipalité ; la régie immédiate des établissements publics destinés à l'utilité générale ; la surveillance et l'agence nécessaires à la conservation des propriétés publiques ; l'inspection directe des travaux de réparation ou de reconstructions des églises, presbytères, et autres objets relatifs au service du culte religieux ⁶".

Après l'indépendance de la Belgique, la Constitution belge du 7 février 1831 confie les intérêts exclusivement communaux à des conseils communaux élus directement, mais réserve le contrôle de leurs actes au Roi ou au pouvoir législatif, notamment pour empêcher qu'ils ne sortent de leurs attributions ou ne portent atteinte à l'intérêt général. La Constitution confie également aux autorités communales la rédaction des actes de l'état civil et la tenue des

administrative, t. 1 et 2 : Wallonie, Bruxelles, 1980, p. 1470-1471.

5 Arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites, Moniteur belge, 25 septembre 1975.

6 Pasiomie, 1ère série, t. 1er, Lois françaises, Bruxelles, 1833, p. 66.

registres. Enfin, le Congrès national déclare qu'il est nécessaire de pourvoir par des lois séparées à l'organisation provinciale et communale.

La loi communale du 30 mars 1836 constitue le fondement du droit communal belge contemporain. Constamment adaptée, certains de ses articles demeurent en vigueur dans la nouvelle loi communale (NLC) de 1988 et dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) de 2004.

ORGANISATION

La manière dont les communes sont organisées est déterminée par la loi communale du 30 mars 1836.

Celle-ci prévoit l'existence d'un corps communal regroupant des conseillers, un bourgmestre et des échevins. Ils forment le Conseil communal. Le bourgmestre et les échevins, dont le mode de désignation a évolué au cours du temps, composent le Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal. À côté de ces fonctions politiques, chaque commune dispose d'un secrétaire et d'un receveur. Les commissaires de police et, dans certaines localités, les gardes champêtres se partagent les attributions en matière de police.

Les rapports annuels sur l'administration et la situation des affaires de la commune dressés en exécution de l'article 70 de la loi communale donnent un aperçu de l'organisation de chaque administration communale. Une copie de ces rapports était envoyée au Gouvernement provincial. Enfin, les registres aux délibérations du Conseil communal et du Collège constituent la source par excellence pour décrire l'organisation de la commune et son histoire.

ARCHIVES

HISTORIQUE

" Le collège communal veille à la garde des archives et des titres ; il en dresse les inventaires en double expédition, ainsi que des chartes et autres documents anciens de la commune, et empêche qu'aucune pièce ne soit vendue ou distraite du dépôt " (article L1123-28 du CDLD). Il doit demander l'autorisation des Archives de l'État pour détruire des archives (article 5 de la loi du 24 juin 1955 relative aux archives).

La mise en œuvre de ces dispositions et les mesures de sauvegarde ou de gestion des archives sont rarement documentées. Cet aperçu se base donc en ordre principal sur les rapports sur l'administration et la situation des affaires de la commune, sur le dossier central de la commune de Fauvillers constitué par les Archives de l'État et enfin sur des renseignements glanés dans le présent fonds.

Le 28 juin 1988, le bourgmestre de Fauvillers, M. Georges, adresse une lettre au gouverneur dans laquelle il fait état des registres aux délibérations des anciennes communes et de la commune actuelle. La série pour Tintange s'étend du 27 mai 1945 au 31 décembre 1976. Il recense aussi les registres de l'état civil et ceux de la population. Ainsi, pour Tintange, il indique la présence de douze registres de la population entre 1900 et 1981.

Une première inspection des archives est organisée le 19 juin 1991 par l'archiviste Pierre Hannick. Le rapport indique que les lieux de conservation sont des bureaux et greniers sur des rayonnages en bois. L'état des archives est jugé bon par l'inspecteur. Celui-ci ajoute que les archives des anciennes communes sont en attente d'un classement. Le 25 février 1992, une seconde inspection est effectuée par le chef de section, Jean-Marie Yante. Les conclusions du rapport indiquent qu'une lettre a été adressée à la commune pour attirer son attention sur les aménagements à effectuer dans le local destiné aux archives de la nouvelle maison communale. Le 1er mars 2010, Vincent Pirlot, premier assistant aux Archives de l'État à Arlon, est chargé d'une nouvelle inspection. On peut lire dans son rapport qu'une pièce a été aménagée pour le rangement des archives communales dans l'ancienne ferme Simon, au-dessus du local des jeunes. Les conditions de conservation n'y sont pas optimales. Des documents sont également stockés dans le grenier de l'administration.

En vue de remédier à ces inconvénients, la commune a signé, en date du 12 octobre 2018, une convention de partenariat avec les Archives de l'État. Celle-ci charge l'équipe du projet " Archives locales de Wallonie " de préparer le dépôt des fonds communaux antérieurs à la fusion en procédant à un tri et en rédigeant les inventaires. C'est également dans le cadre de cette collaboration qu'un bordereau d'élimination d'archives postérieures à 1976 ne présentant plus d'utilité administrative ou juridique et sans intérêt historique a été mis au point en parfaite concertation avec les différents services communaux.

ACQUISITION

Les archives ont été déposées par la commune de Fauvillers entre 2013 et 2018 ; l'ensemble forme le " Dépôt 2018 ". Le dépôt a été inscrit au registre des acquisitions des Archives de l'État à Arlon le 2 juin 2020 sous le n° 2020/23/A.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives décrites dans cet inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités de la commune de Tintange entre 1811 et 1976. Néanmoins, force est de constater que peu de documents produits avant l'entre-deux-guerres nous sont parvenus.

Le document le plus ancien est un registre aux délibérations du Conseil communal qui consigne les décisions du Conseil entre le 21 février 1811 et le 25 février 1843 (voir le n° 1). Les autres pièces antérieures à 1900 sont deux autres registres aux délibérations du Conseil communal (n° 2 et 3), deux registres de la correspondances (n° 11 et 12), un rôle de la contribution foncière (n° 50), les dossiers produits par l'Administration du Cadastre (n° 64-66), les tables décennales des actes de l'état civil (n° 69-71) et un registre des miliciens exemptés daté de 1873 (n° 102). Les pièces comptables sont peu représentées avant la Seconde Guerre Mondiale ; on recense ainsi les documents communaux entre 1936 et 1976 (n° 38-42, 47-51), de la Commission d'assistance publique entre 1942 et 1973 (n° 172-178) et fabriennes entre 1969 et 1975 (n° 181-183 et 186-188). Le fonds contient également les registres de population ouverts en 1847 et continués jusqu'en 1981 (n° 73-84).

Procédons par grandes séries d'archives :

CONSEIL COMMUNAL ET COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

On appelle Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal la réunion des bourgmestre et échevins chargés de l'administration de chaque commune. Le bourgmestre et les échevins, agissant ensemble et indivisément, procèdent par voie de délibération. Ils constituent un corps délibérant du pouvoir exécutif et non pas un pouvoir délibérant législatif, tel que l'est le Conseil communal. Les actes posés par le Collège ne font généralement qu'administrer, exécuter ou appliquer les lois et règlements à des cas particuliers ou à des individus déterminés, sauf le droit de réglementation résultant d'une délégation. Toutes les décisions importantes prises par le Collège et les délibérations du Conseil sont consignées dans deux séries de registres. Ces registres aux délibérations permettent normalement de suivre l'évolution de la politique locale et la gestion des affaires communales, depuis les premières années du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

FINANCES ET FISCALITÉ

Les finances communales occupent une part importante de l'activité de l'administration et constituent un élément particulièrement important des archives. Chaque année un budget est établi par le Collège, mis à l'approbation du Conseil et soumis à l'autorité de tutelle. Par la suite, une comptabilité

précise des dépenses et des recettes est tenue par le receveur communal. Toutes les initiatives et les activités menées par les autorités communales se retrouvent dans ces dossiers. Le moindre engagement financier donne lieu à des contrats, factures et mandats de paiement de toute nature. Les pièces justificatives aux comptes ne sont toutefois pas toutes conservées et pour les périodes récentes, un tri est opéré par l'archiviste, qui ne conserve finalement que les dossiers les plus significatifs et une année type par législature, permettant au chercheur d'évaluer correctement l'évolution à long terme des finances communales.

Si la gestion financière nous renseigne sur tous les aspects des activités communales, elle génère aussi de nombreux documents très utiles pour connaître les personnes qui habitent la localité. L'administration perçoit en effet sur les habitants des taxes et des impôts divers. Elle tient à cet effet des rôles de contribuables, qui complètent les informations individuelles reprises dans les registres de la population. Les propriétés foncières sont également taxées et chaque commune dispose de registres et de plans cadastraux, déposés par les services du Cadastre, qui donnent une idée fort précise de l'organisation de l'espace et de la structure de la propriété immobilière. On peut suivre par ce biais l'histoire d'une habitation ou d'un terrain au cours des ans et en connaître les propriétaires successifs.

PATRIMOINE

Le patrimoine communal se compose de nombreux biens immobiliers divers. Il existe donc dans les archives d'importants dossiers relatifs à l'acquisition, à l'échange, à l'expropriation ou à la vente de biens communaux ou encore de dossiers constitués dans le cadre des ventes de coupes de bois. En règle générale, les principaux édifices du village sont aussi propriété communale : l'église, le presbytère, l'école et le cimetière nécessitent ainsi un coûteux entretien et des travaux réguliers que l'on peut suivre d'année en année à l'aide des dossiers constitués et conservés par l'administration.

ETAT CIVIL

L'état civil a été institué en France par décret du 20 septembre 1792. À partir de cette date, dans chaque commune, l'officier de l'état civil consigne dans des registres distincts tenus en double les naissances, les mariages et les décès intervenus sur le territoire communal au cours de l'année. Il tient aussi un registre pour les publications de mariages. L'officier de l'état civil clôture ses registres en fin d'année et transmet un exemplaire au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement, avec le registre aux publications de mariages, tenus en un unique exemplaire. L'exemplaire communal est encore aujourd'hui conservé par la commune afin d'éviter la présence dans le même bâtiment des deux exemplaires.

POPULATION

Depuis 1847, les communes doivent tenir un répertoire de l'ensemble des habitants ayant leur résidence habituelle dans la commune. Ces registres de population, actes authentiques et publics renouvelés après chaque recensement décennal, rendent compte de la composition de chaque famille, de l'identité des individus et des mouvements qui interviennent, tels qu'arrivées dans la commune, départs, naissances, mariages ou décès. Dans le fonctionnement journalier de l'administration communale, ces registres servent à l'établissement des travaux de statistique (pour les opérations de recensement et l'établissement des mouvements annuels d'émigration et d'immigration), à la révision des listes électorales (pour les chambres, le conseil provincial, le conseil communal, les conseils de prud'hommes, les conseils de l'industrie et du travail), à l'organisation de la police (pour les recherches sur l'identité des délinquants), de la milice et de la garde civique (le service de la garde civique est dû par celui qui a une résidence réelle), à la détermination du domicile de secours des indigents et des enfants qui ont droit à l'instruction gratuite, à la participation à l'affouage, etc. Pour l'historien, ces registres sont d'un grand intérêt pour toutes les données socioéconomiques et démographiques qu'ils renferment (avec les nom et prénoms, le lieu et la date de naissance, l'état civil, le domicile légal, la profession, la fonction ou la position, la nationalité et des renseignements relatifs à la milice, à la garde civique ou encore au casier judiciaire). La tenue des registres de population rentre dans les tâches de l'administration générale de la commune, donc dans les attributions du Collège communal. Aux termes de l'article 1er de l'arrêté royal du 30 décembre 1900, c'est désormais l'officier de l'état civil qui est chargé de faire observer exactement tout ce qui concerne leur tenue. Les registres obligatoires sont le registre principal, les registres d'entrée et de sortie des habitants. Enfin, les règlements imposent la confection d'un index ou répertoire des noms des habitants. Depuis le début des années 1980, les registres de population tendent à disparaître au profit de bases de données informatiques établies en connexion avec le registre national des personnes physiques.

ELECTIONS

C'est au niveau communal que sont constituées les listes des électeurs pouvant participer aux scrutins nationaux, provinciaux ou communaux. L'administration conserve ainsi des dossiers concernant les personnes éligibles et les candidats, les électeurs, le déroulement des différentes élections et généralement les résultats des élections communales, ainsi que l'installation des nouveaux conseils et collèges communaux. La teneur des listes électorales varie dans le temps en fonction de la législation en vigueur. Les listes d'électeurs sont vérifiées et modifiées périodiquement en fonction des revenus déclarés des habitants et, plus tard, sur base de leur domicile légal, de leur citoyenneté belge ou européenne, et d'éventuelles restrictions temporaires de leurs droits politiques, dues à une condamnation judiciaire ou à une incapacité

mentale. La révision des listes électorales donne souvent lieu à des contestations, qui sont soumises aux cours et tribunaux.

AFFAIRES MILITAIRES

C'est sur base des registres de l'état civil et de population que sont établis les registres de milice et les dossiers qui les accompagnent. Jusqu'à la suspension du service militaire obligatoire en 1994, on dressait chaque année la liste des jeunes hommes en âge d'être appelés. Selon les époques, ces candidats miliciens pouvaient échapper au service militaire en fonction d'un tirage au sort favorable, d'une exemption pour cause physique ou d'une objection de conscience. Des motifs divers permettaient aussi d'obtenir un sursis et de retarder l'enrôlement. Les dossiers constitués à cet effet sont généralement conservés, mais il faut souligner qu'ils peuvent faire largement double emploi avec ceux qui existent au niveau provincial ou national.

TRAVAUX PUBLICS

La commune s'occupe de tout ce qui concerne l'infrastructure, les voiries ou les bâtiments publics communaux soit en tant que principal maître d'œuvre de certains projets, soit en tant qu'associée aux travaux menés par les autorités provinciales, nationales et plus tard régionales. L'établissement de la distribution d'eau potable, l'électrification des campagnes et l'installation progressive du téléphone ou de la télédistribution constituent une vaste entreprise qui modifie considérablement l'existence des populations rurales.

ENSEIGNEMENT

L'organisation de l'enseignement primaire constitue un secteur important de la politique communale au cours des XIXe et XXe siècles. Les archives communales conservent divers dossiers relatifs à l'organisation générale, au personnel enseignant, aux bâtiments scolaires et au matériel didactique. Des listes d'écoliers sont dressées annuellement ce qui permet de suivre la scolarisation de la jeunesse locale.

BIENFAISANCE OU ASSISTANCE PUBLIQUE

Dès le début du XIXe siècle, un Bureau de bienfaisance est institué dans chaque commune. Il s'occupe de soulager les habitants les plus pauvres et prend en charge certains frais récurrents comme ceux liés à la scolarisation des enfants, aux soins médicaux, aux domiciles de secours, à l'internement de déficients mentaux ou encore à l'éducation d'orphelins dans des établissements spécialisés, situés en général en dehors de la commune. Certains de ces organismes bénéficient des largesses de bienfaiteurs et sont en mesure de créer sur le territoire communal une œuvre de bienfaisance

spécifique, principalement un home pour personnes âgées. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des institutions de bienfaisance et en contrôlent l'essentiel des activités. Aux bureaux créés en 1800 succèdent les commissions d'assistance publiques (CAP) en 1925, puis les centres publics d'aide sociale (CPAS) en 1977, devenus centres publics d'action sociale en 2004.

CULTE

Sous Napoléon Bonaparte, la vie religieuse est réorganisée sur des bases nouvelles. L'Église catholique occupe alors une place prépondérante. Elle bénéficie en priorité des mesures prises par l'empereur visant à restituer aux paroisses tout ou une partie des biens qu'elles possédaient avant la Révolution et d'en assurer la gestion rationnelle. Des institutions publiques, connues sous le nom de fabriques d'églises, sont instituées par un décret du 30 décembre 1809, afin de prendre en charge l'organisation matérielle du culte. Si la majorité des églises appartient à la commune, qui en assure la restauration et l'entretien, les fabriciens se chargent d'administrer les biens propres de la paroisse. Ils se chargent également de subvenir aux frais du culte tels que le luminaire ou une partie du mobilier et de l'aménagement intérieur. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des fabriques d'églises et en contrôlent l'essentiel des dépenses. Quant aux ministres du culte, ils sont payés directement par l'État, mais reçoivent parfois un supplément de traitement de la commune et entretiennent avec les autorités municipales des relations étroites, qui reflètent généralement fort bien l'évolution des rapports complexes entre l'Église et l'État aux XIXe et XXe siècles.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Le tri a été effectué conformément aux directives suivantes :
MARÉCHAL Griet. *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 1 : *État civil, population, milice, finances*. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 1988. *Miscellanea Archivistica Studia*, 1.
MARÉCHAL Griet. *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 2 et 3. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 2005. *Miscellanea Archivistica Manuale*, 52 et 53.

ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Le fonds est clos et la plupart des documents sont désormais conservés aux Archives de l'État. Les principales exceptions sont les dossiers d'urbanisme, les registres de l'état civil et les atlas des cours d'eau non navigables ni flottables et des chemins vicinaux. Ces deux derniers documents sont du reste désormais consultables sur le Géoportail de la Wallonie ⁷. L'absence de dépôt s'explique par le maintien d'une utilité administrative pour les services et, d'autre part, par la présence d'une copie de sauvegarde (état civil ou permis de bâtir) aux Archives de l'État.

MODE DE CLASSEMENT

Les archives de la commune étaient partiellement classées selon le système de classement décimal national (CDN). Ce type de catalogage ne convient cependant pas pour les archives définitives pour les raisons suivantes : Ce classement par sujet a un caractère artificiel. Outre le fait qu'il soit subjectif (choisir un seul élément du contenu est une opération souvent hasardeuse), ce catalogage effectué à posteriori est distinct de l'organisation initiale des archives, organisation reflétant le fonctionnement des services. Ce classement est contraire au principe de respect de la structure du fonds d'archives, de l'ordre organique résultant du traitement administratif ⁸. Ainsi par exemple, pour les archives relatives aux bâtiments communaux servant à l'enseignement, ces dossiers ont-ils initialement été produits et traités par le service communal des travaux ou le service communal en charge de l'enseignement ? Il n'est plus possible de le dire et nous avons dû faire des choix de manière arbitraire. L'authenticité et l'intégrité des dossiers tels qu'initialement constitués ne pourront plus être établies avec certitude. Les descriptions contenues dans ce type de classement ont un caractère peu détaillé qui ne répond en aucun cas aux normes archivistiques internationales en vigueur pour la réalisation d'instruments de recherche (principalement la norme ISAD(G)). Ainsi, les dates extrêmes des dossiers étaient-elles rarement indiquées.

Les archives n'ont fait l'objet d'aucun tri préalable à leur classement. Ainsi a-t-il été indispensable de reclasser l'ensemble des documents en utilisant le cadre de classement repris dans la publication de Guy Gadeyne ⁹. Les principales subdivisions de ce cadre sont les suivantes :

I. Généralités

II. Organisation et personnel

⁷ <http://geoportail.wallonie.be>.

⁸ En archivistique, la règle suivante est fondamentale : les dossiers (qui constituent en général une unité archivistique) sont uniquement constitués par le producteur d'archives, et non pas par l'archiviste. Dans le cas présent, il n'est généralement pas possible de déterminer si les dossiers ont été constitués par les services communaux ou a posteriori, lors de leur " archivage ", par une personne étrangère au service.

⁹ GADEYNE G., Cadre de classement pour les archives communales statiques non structurées (1795 - ca 1977), Bruxelles, 1997 (Archives générales du Royaume, Miscellanea Archivistica, Manuale 18).

-
- III. Patrimoine
 - IV. Finances et fiscalité
 - V. État civil
 - VI. Population
 - VII. Élections
 - VIII. Affaires militaires et guerres
 - IX. Ordre et sécurité publics
 - X. Santé publique
 - XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme
 - XII. Enseignement
 - XIII. Culture, sports et divertissements
 - XIV. Vie économique
 - XV. Affaires sociales et réglementation du travail
 - XVI. Bureau de bienfaisance et Commission d'assistance publique
 - XVII. Relations avec les cultes reconnus

Les rubriques ont été adaptées au fonds d'archives selon les besoins spécifiques. Sous une sous-rubrique, les différentes descriptions archivistiques ont été classées dans l'ordre chronologique.

Description des séries et des éléments

I. GÉNÉRALITÉS

A. CONSEIL COMMUNAL

1 - 7 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS. 1811-1895, 1945-1976.
21 février 1811 - 25 février 1843.

- | | | |
|---|--|-----------|
| 1 | | 1 volume |
| 2 | 10 avril 1844 - 22 février 1872. | 1 volume |
| 3 | 29 avril 1872 - 17 décembre 1895. | 1 volume |
| 4 | 27 mai 1945 - 27 janvier 1949. | 1 volume |
| 5 | 13 octobre 1949 - 2 février 1959. | 1 volume |
| 6 | 12 mars 1959 - 11 avril 1969. | 1 volume |
| 7 | 19 mai 1969 - 16 novembre 1976. | 1 volume |
| 8 | Extraits du registre aux délibérations du Conseil communal. 3 mai 1930 - 31 août 1944. | 1 chemise |

B. COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

- | | | |
|---|--|----------|
| 9 | Registre aux délibérations. 1er février 1965 - 16 novembre 1976. | 1 volume |
|---|--|----------|

C. RÉPERTOIRE DES ACTES

- | | | |
|----|----------------------------------|----------|
| 10 | Répertoire des actes. 1899-1906. | 1 cahier |
|----|----------------------------------|----------|

D. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

- | | | |
|----|---|--|
| 11 | Registre-indicateur de la correspondance entrante et sortante. 1843-1855, 1895, 1931. | |
|----|---|--|

1 volume

- 12 Registre de la correspondance entrante et sortante. 1850-1907.
1 volume
- 13 Correspondance entrante et sortante. 1944-1969.
1 chemise
- 14 *E. RESPONSABILITÉ, CONTENTIEUX ET ACTIONS EN JUSTICE*
Dossier relatif à l'action en justice de la commune contre P. P.,
entrepreneur, suite aux travaux du presbytère. 1950-1956.
1 chemise
- 15 Dossier relatif à l'action en justice des communes d'Hollange,
Tintange, Hompré et Villers-la-Bonne-Eau contre N. M.,
entrepreneur, suite à l'arrêt des travaux à la station d'épuration.
1972-1975.
1 chemise

II. ORGANISATION ET PERSONNEL

A. COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

- 16 Dossier relatif à l'affiliation à la SA Société d'électricité de Sambre-et-Meuse, des Ardennes et du Luxembourg (ESMALUX). 1967.
1 chemise

B. ORGANISATION ET MEMBRES DES ORGANES POLITIQUES

1. CONSEIL COMMUNAL

- 17 Dossier relatif à l'installation des membres. 1971.
1 chemise

2. BOURGMESTRE

- 18 Dossier individuel d'Émile Kausen. 1947-1953.
1 chemise

C. PERSONNEL DES SERVICES

1. STATUT DU PERSONNEL, TRAITEMENTS ET AUTRES RÈGLEMENTS

- 19 Dossier relatif aux allocations familiales du personnel communal délivrées par l'Office national de coordination des allocations familiales (ONAF). 1938-1966.
1 chemise

2. DOSSIERS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

- 20 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif aux conditions de nomination d'un secrétaire communal. 1968.
1 pièce

21 - 24 DOSSIERS INDIVIDUELS. 1930-1972.

- 21 Fortunat Godfroid, secrétaire communal. 1930-1967.
1 chemise

- 22 Pierre Bach, garde champêtre. 1959-1967.
1 chemise

- 23 Joseph Wirtgen, cantonnier. 1959-1969.
1 chemise

- 24 Jean-Marie Cenne, secrétaire communal intérimaire. 1968-1972.
1 chemise

3. DOSSIERS DU PERSONNEL ENSEIGNANT

25 - 32 DOSSIERS INDIVIDUELS. 1922-1962.

- | | | |
|--|--|-----------|
| 25 | Marcel Gaul, instituteur. 1922-1960. | 1 chemise |
| 26 | Louise Wernimont, institutrice. 1953. | 1 chemise |
| 27 | Marc Bastin, instituteur intérimaire. 22 août 1958. | 1 pièce |
| 28 | Gilbert Lambe, instituteur. 1958-1962. | 1 chemise |
| 29 | Arlette Bernard, institutrice. 1959-1960. | 1 chemise |
| 30 | Yvette Collère, institutrice. 1961. | 1 chemise |
| 31 | Léon Hansenne, instituteur intérimaire. 1961. | 1 chemise |
| 32 | Adèle Masset, institutrice intérimaire. 1962. | 1 chemise |
|
 | | |
| <h3>4. AUTRES DISPOSITIONS ET SERVICES SOCIAUX POUR LE PERSONNEL COMMUNAL</h3> | | |
| 33 | Dossier relatif aux remises de décorations civiques. 1974. | 1 chemise |

III. PATRIMOINE

A. GÉNÉRALITÉS

34 Dossier relatif à la superficie de la voirie. 1953-1965. 1 chemise

35 Statistiques des bâtiments construits, transformés, détruits ou démolis. 1962, 1963. 2 pièces

B. BIENS IMMOBILIERS

190 Extraits du registre aux délibérations du Conseil communal relatifs à l'échange d'un terrain sis au lieudit " Im Kleinen Waeldgen " contre un terrain sis au lieudit " Vor Berg " appartenant à M. Orts. 1952. 2 pièces

36 Plan relatif aux emprises à réaliser dans la parcelle n° 993c pour les travaux d'amélioration du chemin n° 1. 31 mars 1955. 1 pièce

37 Dossiers relatifs aux ventes de bois. 1963-1967. 1 chemise

IV. FINANCES ET FISCALITÉ

A. COMPTABILITÉ DU SECRÉTARIAT

1. BUDGETS ET ANNEXES

38 - 42 BUDGETS ANNUELS. 1936, 1939, 1941, 1947, 1952, 1954-1976.

38	1936, 1939.	2 cahiers
39	1941, 1947.	1 chemise
40	1952, 1954-1959.	1 liasse
41	1960-1969.	1 liasse
42	1970-1976.	1 liasse

2. REGISTRES DE COMPTABILITÉ

43	Journal auxiliaire des recettes et dépenses. 1938-1947.	1 cahier
----	---	----------

3. EMPRUNTS

44	Dossier relatif aux emprunts auprès du Crédit communal de Belgique. 1963-1969.	1 chemise
----	--	-----------

B. COMPTABILITÉ DU RECEVEUR

1. REGISTRES DE COMPTABILITÉ

45 - 46 LIVRES-JOURNAUX DE CAISSE. 1941-1947.

45	1941-1947.	1 volume
46	1947.	1 volume

2. COMPTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

47	47 - 51 COMPTES ANNUELS. 1936-1958, 1960-1976. 1936-1939.	1 chemise
48	1940-1949.	1 liasse
49	1950-1958.	1 liasse
50	1960-1969.	1 liasse
51	1970-1976.	1 liasse
52	52 - 57 PIÈCES JUSTIFICATIVES AUX COMPTES. 1939-1940, 1964, 1968, 1972-1975. 1939.	1 chemise
53	1940.	1 chemise
54	1964.	1 chemise
55	1968.	1 liasse
56	1972.	1 liasse
57	1975.	1 chemise
58	Situations de comptes auprès du Crédit communal de Belgique. 1942-1949.	1 chemise
59	C. IMPOSITIONS ET TAXES Rôle de la contribution foncière. 1849.	1 volume

60	60 - 63 DOSSIERS RELATIFS AUX TAXES. 1950, 1963-1969. Cartes d'identité. 1950.	1 pièce
61	Véhicules automobiles. 1963.	1 pièce
62	Précompte immobilier. 1964-1969.	1 chemise
63	Personnes physiques. 1964-1969.	1 chemise
64	<i>D. DÉPÔT DE L'ADMINISTRATION DU CADASTRE</i> Table indiquant les numéros des parcelles du plan primitif et leurs renvois aux articles de la matrice cadastrale. 1845-1880.	1 volume
65	65 - 67 MATRICE CADASTRALE OU LISTE DES PROPRIÉTAIRES AVEC RELEVÉS DE LEURS PROPRIÉTÉS FONCIÈRES NON-BÂTIES ET BÂTIES. 1845, 1861-1920. Volume 1 (article 1-282). 1845.	1 volume
66	Volume 3 (article 391-605). 1861-1920.	1 volume
67	Volume 5 (article 802-927). 1904-1920.	1 volume
68	Tableaux des parcelles expertisées. 1972.	2 pièces

V. ÉTAT CIVIL

69 - 71 TABLES DÉCENNALES DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL. 1823-1833, 1843-1851, 1871-1880.

69	1823-1833.	1 cahier
70	1843-1851.	1 chemise
71	1871-1880.	1 cahier
72	Dossier relatif aux demandes de nationalité. 1958-1961.	1 chemise

VI. POPULATION

73 - 84 REGISTRES DE LA POPULATION. 1847-1866, 1890-1980.

73	1847-1866.	1 volume
74	1890-1901.	1 volume
75	1902-1920.	1 volume
76	1921-1930.	1 volume
77	77 - 78 1931-1947. Volume 1 (folio 1-100).	1 volume
78	Volume 2 (folio 1-100).	1 volume
79	79 - 80 1948-1960. Volume 1 (folio 1-100).	1 volume
80	Volume 2 (folio 101-200).	1 volume
81	81 - 82 1960-1969. Volume 1 (folio 1-100).	1 volume
82	Volume 2 (folio 101-200).	1 volume
83	83 - 84 1971-1980. Volume 1 (folio 1-202).	1 volume
84	Volume 2 (folio 203-287).	1 volume

86	Index du registre de la population. [1867-1889].	1 volume
88	Registre des entrées. 1894-1901.	1 volume
85	Dossier relatif aux recensements de la population. 1946-1970.	1 chemise
87	Registre des sorties. 1972-1976.	1 volume

VII. ÉLECTIONS

A. GÉNÉRALITÉS

- 97 Dossier relatif à la consultation populaire sur la question royale.
1950. 1 chemise

B. LISTES ÉLECTORALES ET LISTES DÉRIVÉES

- 89 Dossier relatif à la formation des listes des jurés. 1939-1965.
1 chemise

90 - 94 LISTES DES ÉLECTEURS GÉNÉRAUX, PROVINCIAUX ET COMMUNAUX. 1958-1971.

- 90 1958-1960. 1 chemise
- 91 1960-1962. 1 cahier
- 92 1962-1964. 1 cahier
- 93 1966-1968. 1 chemise
- 94 1969-1971. 1 cahier

C. RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

- 95 95 - 96 DOSSIERS RELATIFS AUX RÉVISIONS. 1959-1960, 1968-1969.
1959-1960. 1 chemise
- 96 1968-1969. 1 chemise

D. DOSSIERS DES ÉLECTIONS

- 98 98 - 100 DOSSIERS RELATIFS AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. 1961, 1965, 1968.
26 mars 1961.

		1 chemise
99	23 mai 1965.	1 chemise
100	31 mars 1968.	1 chemise
101	Dossier relatif aux élections communales du 11 octobre 1964. 1964.	1 chemise

VIII. AFFAIRES MILITAIRES ET GUERRES

A. MILICE ET VOLONTAIRES

- 102 Registre des miliciens des communes de Fauvillers, Hollange et Tintange exemptés ou exclus par le Conseil de milice de Bastogne. 1873. 1 cahier
- 103 103 - 106 DOSSIERS RELATIFS AUX LEVÉES DE MILICES. 1943-1964, 1966-1976. 1943-1949. 1 chemise
- 104 1950-1959. 1 chemise
- 105 1960-1964, 1966-1969. 1 chemise
- 106 1970-1976. 1 liasse
- B. MOBILISATION, RÉQUISITIONS ET CANTONNEMENTS MILITAIRES EN TEMPS DE PAIX*
- 107 " État nominatif des habitants qui ont accepté des indemnités pour les prestations qu'ils ont fournies et ceux qui n'ont pas répondu à la notification du taux des indemnités ". 8 décembre 1939. 2 pièces
- C. GUERRES ET CONSÉQUENCES*
- 108 Dossier relatif aux dommages de guerre. 1940-1947. 1 liasse
- 109 Extrait du registre aux délibérations du Collège échevinal relatif à l'autorisation accordée à Émile Kauten pour reconstruire son mur démoli en mai 1940 et situé à Warnach, cadastré section D, n° 1080a. 10 avril 1949. 1 pièce
- D. RAVITAILLEMENT*
- 110 Registre des cartes de ravitaillement. 1960-1970. 1 volume

IX. SANTÉ PUBLIQUE

A. SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE MÉDICALE

- 111 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à la nomination d'Edgard Meuris comme médecin vaccinateur. 1970.
1 pièce

B. LUTTE CONTRE LES MALADIES ÉPIDÉMIQUES

- 112 Registre destiné à l'inscription des enfants vaccinés et revaccinés. 1945-1967.
1 chemise
- 113 Dossier relatif aux vaccinations antipoliomyélitiques. 1958-1968.
1 chemise
- 114 Dossier relatif à la lutte contre la rage. 1967-1968.
1 chemise

C. SURVEILLANCE SANITAIRE, SÉCURITÉ ET HYGIÈNE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

- 115 Registre de déclaration de maladies faites par les propriétaires. 1938.
1 cahier
- 116 Dossier relatif aux vaccinations contre la fièvre aphteuse. 1961-1966.
1 chemise
- 117 Registres des déclarations d'abattage des animaux destinés à la consommation. 1961-1968.
1 chemise

D. ANALYSE DE L'EAU POTABLE

- 118 Dossier relatif aux analyses d'eau. 1961, 1972-1976.
1 chemise

X. TRAVAUX PUBLICS, SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE,
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A. TRAVAUX AUX BÂTIMENTS, MONUMENTS ET INSTALLATIONS
IMMOBILIÈRES DIVERSES

1. BÂTIMENTS AFFECTÉS AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET
COMMUNAUX

- 119 Dossier relatif aux travaux de restauration des bâtiments communaux et bâtiments scolaires de Tintange et Warnach. 1951-1958. 1 chemise

2. BÂTIMENTS SCOLAIRES

- 120 Plans relatifs aux travaux de restauration des locaux scolaires de Warnach. [1re moitié XXe siècle]. 2 pièces

- 121 Affiche relative à l'adjudication des travaux d'amélioration de la cour de l'école de Warnach. 1941. 1 pièce

3. BÂTIMENTS DU CULTE

- 122 Dossier relatif aux travaux de reconstruction des églises et presbytères de Tintange et Warnach. 1947-1958. 1 chemise

- 123 Dossier relatif aux travaux de restauration du mobilier des églises de Tintange et Warnach. 1959-1966. 1 chemise

- 124 Dossier relatif aux travaux de réparation du mur de clôture du presbytère de Warnach. 1961. 1 chemise

- 125 Plan relatif aux travaux de peinture et de placement du chauffage à l'église. 8 juin 1970. 1 pièce

- 126 Dossier relatif aux travaux de restauration des vitraux de l'église de Warnach et de remplacement de ceux de l'église de Tintange. 1970-1975. 1 chemise

4. CIMETIÈRES

- 127 Dossier relatif aux travaux de réparation des murs de clôture des cimetières de Tintange et Warnach. 1957-1959.
1 chemise
- B. TRAVAUX ET INSPECTION DE LA VOIRIE (Y COMPRIS LES PONTS, LES QUAIS)*
- 128 Plan relatif aux travaux de reconstruction du pont sur le ruisseau dit " Le Surbach ". [1re moitié XXe siècle].
1 pièce
- 129 Plan relatif aux travaux de construction de filets d'eau. [1re moitié XXe siècle].
1 pièce
- 130 Plan relatif aux travaux de construction du ponceau sous le chemin n° 1 vers Surré (Grand-Duché de Luxembourg). [1re moitié XXe siècle].
1 pièce
- 131 Affiche relative à l'adjudication des travaux de réfection des chemins endommagés lors du dégel de 1945. 1946.
1 pièce
- 132 - 135 DOSSIERS RELATIFS AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS. 1954-1963, 1968-1972.
- 132 Chemin n° 1 vers Bodange. 1954-1963.
1 liasse
- 133 Chemin n° 4 vers Warnach. 1955-1957.
1 chemise
- 134 Chemin n° 9 vers Martelange. 1960-1964.
1 chemise
- 135 Route vers Surré (Grand-Duché de Luxembourg). 1968-1972.
1 chemise
- 136 Dossier relatif aux travaux de réfection de deux chemins intérieurs à Warnach. 1958-1960.
1 chemise
- 137 Dossier relatif aux travaux extraordinaires à exécuter aux divers chemins vicinaux. 1973.
1 chemise

C. TRAVAUX ET INSPECTION DES COURS D'EAU

- 138 Plan des cours d'eau. 1969. 1 pièce
- 139 Dossier relatif à la construction d'une passerelle au-dessus du ruisseau de la Sûre. 1972-1973. 1 chemise

D. SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE

1. DISTRIBUTION D'EAU

- 140 Dossier relatif aux travaux d'amélioration d'un puits à Warnach. 1940-1943. 1 chemise
- 141 - 143 DOSSIERS RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉPARATION DU LAVOIR DE WARNACH. 1943, 1948, 1971.*
- 141 1943. 1 chemise
- 142 1948. 1 chemise
- 143 1971. 1 chemise
- 144 Dossier relatif à l'avant-projet des travaux de construction d'un barrage-réservoir pour la distribution d'eau. 1949. 1 chemise
- 145 Dossier relatif aux travaux d'aménagement du réseau de distribution. 1958-1965. 1 liasse
- 146 Dossier relatif à la convention établie entre les communes de Martelange, Hompré, Hollange, Tintange et Villers-la-Bonne-Eau réglementant la fourniture d'eau destinée à alimenter le réseau de Martelange. 1963-1970. 1 chemise
- 147 Dossier relatif aux paiements des travaux effectués par l'entreprise Roquet. 1971. 1 chemise

-
- 148 2. DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
Dossier relatif aux travaux d'aménagement du réseau. 1929-1933.
1 chemise
- 149 Dossier relatif aux travaux de réparation du réseau vers le château appartenant à Louis Orts. 1945-1946.
1 chemise
- 150 Dossier relatif aux travaux d'extension du réseau vers les écarts ruraux. 1959-1967.
1 chemise
- 151 Correspondance générale avec la SA Compagnie d'Électricité des Ardennes relative aux travaux et aux coûts du réseau. 1932-1940.
1 chemise
- 152 3. ÉCLAIRAGE PUBLIC
Dossier relatif aux travaux d'aménagement du réseau. 1973-1974.
1 chemise
- 153 4. TÉLÉPHONE
Dossier relatif aux travaux d'aménagement du réseau. 1962-1967.
1 chemise
- 154 5. TRANSPORTS EN COMMUN
Dossier relatif à la construction d'abribus. 1960-1961.
1 chemise
- E. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE*
- 155 1. PLANS DE SECTEUR
Dossier relatif au projet de réalisation d'un plan de secteur. 1971-1974.
1 chemise
- 156 2. PERMIS DE BÂTIR
Dossier relatif aux travaux d'aménagement d'un étang et de détournement d'un cours d'eau par Michel Wirtgen sur sa propriété cadastrée section D, n° 824a. 1973-1974.
1 chemise
- 157 Dossier relatif à l'opposition communale à l'implantation de villages

de vacances sur la propriété dite de " la ferme d'Œil ". 1974.

1 chemise

XI. ENSEIGNEMENT

A. ÉQUIPEMENT

158 Dossier relatif à l'acquisition de mobilier. 1956-1963. 1 liasse

B. AVANTAGES SOCIAUX

159 Pièce relative à l'aide apportée aux " mieux-doués ". 1950. 1 pièce

160 Dossier relatif à l'inspection médicale scolaire. 1957-1968. 1 chemise

XII. ÉCONOMIE

A. AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

1. GÉNÉRALITÉS

161 Dossier relatif aux recensements agricoles et horticoles. 1951-1969. 1 liasse

2. INITIATIVES COMMUNALES

162 Dossier relatif aux indemnités accordées aux cultures de céréales. 1957-1963. 1 chemise

163 Dossier relatif aux dégâts aux récoltes. 1968-1969. 1 chemise

B. ÉLEVAGE

164 Liste des taureaux approuvés, ajournés et refusés pour la mise en saillie. 1948-1961. 1 chemise

C. CIRCULATION

165 Dossier relatif à la création d'un service de taxi. 1951, 1956. 1 chemise

XIII. AFFAIRES SOCIALES

- 166** Dossier relatif à la mise au travail des chômeurs. 1953-1955.
1 chemise
- 167** Dossier relatif aux allocations de naissance. 1957-1967.
1 chemise
- 168** Dossier relatif à l'adhésion à l'Œuvre nationale de l'enfance (ONE).
1971.
1 chemise

XIV. BUREAU DE BIENFAISANCE ET COMMISSION D'ASSISTANCE
PUBLIQUE (CAP)

A. BUREAU DE BIENFAISANCE

- 189 Registre-journal de toutes les recettes et dépenses. 1er janvier
1901 - 31 décembre 1940. 1 volume

B. COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE

1. PERSONNEL

- 169 Dossier relatif à la nomination des membres. 1971-1973. 1 chemise

2. FINANCES

- 170 *170 - 171 LIVRES-JOURNAUX DE CAISSE. 1940-1969.*
1940-1966. 1 volume

- 171 1966-1969. 1 chemise

- 172 *172 - 174 BUDGETS ANNUELS. 1942-1954, 1960-1964, 1966, 1968-
1969.*
1942-1949. 1 chemise

- 173 1950-1954. 1 chemise

- 174 1960-1964, 1966, 1968-1969. 1 chemise

- 175 *175 - 178 COMPTES ANNUELS. 1942-1952, 1960-1964, 1966-1968,
1971-1973.*
1942-1949. 1 chemise

- 176 1950-1952. 1 chemise

- 177 1960-1964, 1966-1968.

		1 chemise
178	1971-1973.	1 chemise
179	Pièces justificatives aux comptes annuels. 1968.	1 chemise
180	Compte de fin de gestion par Joseph Moinet, receveur régional. 1975.	1 pièce

XV. RELATIONS AVEC LE CULTE CATHOLIQUE ROMAIN

A. PAROISSE DE TINTANGE

- 181 181 - 182 BUDGETS ANNUELS. 1969-1975.
1969. 1 cahier
- 182 1970-1975. 1 chemise
- 183 Comptes annuels. 1970-1975. 1 chemise

B. PAROISSE DE WARNACH

- 184 1. PATRIMOINE
Extrait du registre aux délibérations du Conseil de Fabrique relatif à
l'installation du chauffage dans l'église. 5 janvier 1969. 1 pièce
- 185 Procès-verbal de la réunion du Bureau des marguilliers relatif à la
désignation des auteurs du projet d'installation du chauffage. 7
septembre 1969. 1 pièce
2. FINANCES
- 186 186 - 187 BUDGETS ANNUELS. 1969-1975.
1969. 1 cahier
- 187 1970-1975. 1 chemise
- 188 Comptes annuels. 1970-1975. 1 chemise